

## La distance de point central à point central d'un département à l'autre

ou

### Comment établir avec exactitude la taxe des lettres de 1792 à 1800

Nous savons tous que le tarif appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1792 est établi sur la base de la distance à vol d'oiseau entre le point central du département d'origine et le point central du département de destination. Ce principe de calcul de la taxe est resté en vigueur jusqu'à l'application de la loi du 27 frimaire an VIII, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an IX (23 septembre 1800).

Et pourtant, de nombreuses collections sont exposées sous le titre "*Tarif de bureau à bureau...*" en comprenant la période révolutionnaire<sup>1</sup> dont la spécificité est précisément de ne jamais avoir de tarifs de bureau à bureau, mais uniquement de département à département ! C'est un non-sens hélas ignoré des jurés et qui, de ce fait, se perpétue avec force. C'est également la source d'autres erreurs importantes, des lettres simples sont notamment souvent présentées comme pesantes, par ignorance de la distance entre les points centraux..

Par exemple, une lettre de La Palisse (Allier) pour La Pacaudière (Rhône-et-Loire) est normalement taxée 6 sous parce que la distance officielle entre les points centraux des deux départements est de 24 lieues. Sachant que moins de 7 lieues seulement séparent les deux bureaux, la taxe est généralement interprétée de façon erronée comme celle d'une lettre avec enveloppe pour moins de 20 lieues.

Tout au long de la Révolution, au fil des tarifs successifs, les risques d'erreurs se multiplient car c'est toujours la distance entre points centraux des départements qui est prise en compte<sup>2</sup> même si les taxes ne sont plus celles de 1792. Il est donc essentiel de connaître cette distance pour comprendre la taxe.

Il est vrai que les choses ne sont pas simples. L'accessibilité aux distances entre points centraux n'est pas facile. Certes, le Musée de la Poste de Paris possède le fameux tableau aux 6889 cases, chaque case comprenant la distance et le montant de la taxe de 1792 d'un département à l'autre. Mais, non photocopiable et dans un état lamentable, il est inexploitable pour un certain nombre de départements.

Un autre document contenant le détail des distances entre points centraux est depuis peu conservé par le Musée de la Poste de Paris : il s'agit d'un recueil manuscrit comprenant le tarif de 1792 en 83 tableaux avec la taxe et la distance pour chacun des départements<sup>3</sup>. La fragilité de ce précieux document en interdit, bien entendu, la photocopie. Dans ces conditions et compte tenu du fait qu'il comporte plus de 13500 données chiffrées, il est aisé de comprendre pourquoi ces renseignements n'ont jamais été publiés dans leur intégralité.

D'autre part, il faut noter que le graphisme des chiffres en rend la lecture souvent très difficile et le risque de confusion est très grand, notamment entre les 3 et les 9, les 3 et les 5. La publication des photographies que j'ai pu en faire à la Bibliothèque du Musée de la Poste à Paris<sup>4</sup> (sans flash, bien sûr) aurait été source de beaucoup de confusions. Je me suis donc décidée à relever toutes les données de ces 83 tableaux, de façon à ce que le maximum de philatélistes aient enfin accès à cette information essentielle, mais avec tous les risques d'erreurs que cela comporte.

Les vérifications ont été faites deux fois, nombre par nombre, aussi méticuleusement que possible, mais avec plus de 13500 nombres à saisir ...

Merci donc de me signaler d'éventuelles erreurs.

Michèle Chauvet

<sup>1</sup> De 1792 à 1849, le tarif des lettres n'est calculé de bureau à bureau que de 1800 à 1828 !

<sup>2</sup> Sauf, peut-être, pendant les cinq mois d'application du tarif de thermidor an III (du 21 juillet au 27 décembre 1795).

<sup>3</sup> Jusqu'à sa suppression en 2000, le Musée postal d'Amboise a conservé ce document mais l'accès m'en fut refusé en 1998 et 1999 alors que je souhaitais en publier les données dans le volume 2, *Les tarifs*, de l'**Introduction à L'histoire postale**.

<sup>4</sup> Grâce à l'obligeance de Mlle Fabre-Rousseau et de M. Moreau, bibliothécaires, que je remercie très sincèrement.

## Département de l'Ain – N° 1

N°	Départements	Taxe de 1792 <i>en sous</i>	Distance <i>en lieues</i>	N°	Départements	Taxe de 1792 <i>en sous</i>	Distance <i>en lieues</i>
1	Ain	4		43	Loiret	10	67
2	Aisne	11	90	44	Lot	10	78
3	Allier	7	37	45	Lot et Garonne	11	95
4	Hautes Alpes	7	37	46	Lozère	8	50
5	Basses Alpes	9	51	47	Maine et Loire	12	104
6	Ardèche	7	39	48	Manche	13	132
7	Ardennes	11	87	49	Marne	10	74
8	Ariège	12	103	50	Haute Marne	8	49
9	Aube	9	57	51	Mayenne	12	111
10	Aude	11	91	52	Meurthe	10	66
11	Aveyron	10	65	53	Meuse	10	70
12	Bouches du Rhône	10	62	54	Morbihan	13	141
13	Calvados	12	119	55	Moselle	10	79
14	Cantal	9	51	56	Nièvre	7	39
15	Charente	11	89	57	Nord	12	111
16	Charente Inférieure	12	105	58	Oise	11	93
17	Cher	9	53	59	Orne	12	108
18	Corrèze	10	66	60	Paris	11	84
19	Corse	14		61	Pas de Calais	12	120
20	Côte d'Or	7	32	62	Puy de Dôme	7	40
21	Côtes du Nord	13	148	63	Hautes Pyrénées	12	120
22	Creuse	9	57	64	Basses Pyrénées	13	128
23	Dordogne	11	84	65	Pyrénées Orientales	11	98
24	Doubs	7	31	66	Haut Rhin	9	52
25	Drôme	7	34	67	Bas Rhin	10	76
26	Eure	12	102	68	Rhône et Loire	5	19
27	Eure et Loir	11	87	69	Haute Saône	8	41
28	Finistère	14	164	70	Saône et Loire	5	20
29	Gard	9	55	71	Sarthe	11	97
30	Haute Garonne	11	100	72	Seine et Oise	11	85
31	Gers	12	104	73	Seine et Marne	10	73
32	Gironde	12	108	74	Seine Inférieure	12	112
33	Hérault	10	70	75	Deux-Sèvres	11	97
34	Ille et Vilaine	13	127	76	Somme	12	106
35	Indre	10	66	77	Tarn	11	81
36	Indre et Loire	11	86	78	Var	10	66
37	Isère	5	19	79	Vendée	12	113
38	Jura	5	16	80	Vienne	11	83
39	Landes	12	119	81	Haute Vienne	10	71
40	Loir et Cher	10	76	82	Vosges	9	55
41	Haute Loire	7	36	83	Yonne	8	50
42	Loire Inférieure	13	123				

*"Les Études de Phil'Flash" © 2002 Michèle Chauvet*

**L'ensemble de l'étude (avec les 82 autres départements) est publiée dans  
" Les Études de Phil'Flash "**